

## **FCP AXIS AAA SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012**

### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2012**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS AAA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS AAA comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 7 005 287 DT, y compris des sommes distribuables de 267 522 DT.

##### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

##### **2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

##### **3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS AAA, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du Code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001- 2278 du 25 septembre 2001 et nous n'avons pas constaté de cas d'irrégularités.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**Le commissaire aux comptes :**

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

**Tunis, le 29 mars 2013**

**Bilan arrêté au 31/12/2012**  
(Exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2012	31/12/2011
<b>ACTIF</b>			
<b>AC1- Portefeuille-titres</b>		<b>5 275 770</b>	<b>5 278 329</b>
b. Obligations et valeurs assimilées	4.1	5 275 770	5 278 329
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>1 739 928</b>	<b>1 997 191</b>
a- Placements monétaires	4.2	1 478 248	1 469 023
b- Disponibilités		261 680	528 168
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>		<b>-</b>	<b>4 361</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>7 015 698</b>	<b>7 279 881</b>
<b>PASSIF</b>			
PA1- Opérateurs créditeurs		5 937	3 695
PA2- Autres créditeurs divers		4 474	5 929
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>10 411</b>	<b>9 624</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP1- Capital</b>	<b>4.3</b>	<b>6 737 765</b>	<b>6 995 572</b>
<b>CP2- Sommes distribuables</b>		<b>267 522</b>	<b>274 685</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		42	27
b - Sommes distribuables de l'exercice		267 480	274 658
<b>ACTIF NET</b>		<b>7 005 287</b>	<b>7 270 257</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>7 015 698</b>	<b>7 279 881</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
Période du 01/01/2012 au 31/12/2012  
(Exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2012	31/12/2011
<b>PR1- Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.4</b>	<b>290 972</b>	<b>192 697</b>
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		290 972	192 697
<b>PR2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.5</b>	<b>61 653</b>	<b>42 836</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>352 625</b>	<b>235 533</b>
<b>CH1- Charges de gestion des placements</b>	<b>4.6</b>	<b>-40 526</b>	<b>-27 383</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>312 099</b>	<b>208 150</b>
<b>CH2- Autres charges</b>	<b>4.7</b>	<b>-12 276</b>	<b>-10 977</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>299 823</b>	<b>197 173</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>-32 343</b>	<b>77 485</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>		<b>267 480</b>	<b>274 658</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>32 343</b>	<b>-77 485</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-31 222	-15 662
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		5 010	-
Frais de négociation		-	-23
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>273 611</b>	<b>181 488</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

(Exprimé en dinar Tunisien)

	<b>Exercice clos le 31/12/12</b>	<b>Exercice clos le 31/12/11</b>
<b>AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>273 611</b>	<b>181 488</b>
a- Résultat d'exploitation	299 823	197 173
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-31 222	-15 662
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 010	-
d- Frais de négociation	-	-23
<b>AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>-309 376</b>	<b>-187 607</b>
<b>AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-229 205</b>	<b>3 586 680</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>7 282 683</b>	<b>6 555 102</b>
Capital	7 103 670	6 349 542
Régularisation des sommes non distribuables	-10 847	-6 183
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	189 860	211 743
<b>b / Rachats</b>	<b>-7 511 888</b>	<b>-2 968 422</b>
Capital	-7 337 917	-2 879 738
Régularisation des sommes non distribuables	13 499	2 736
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-187 470	-91 420
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-264 970</b>	<b>3 580 561</b>
<b>AN 4- ACTIF NET</b>		
en début de période	7 270 257	3 689 696
en fin de période	7 005 287	7 270 257
<b>AN 5- NOMBRE DE PARTS</b>		
en début de période	70 151	35 451
en fin de période	67 802	70 151
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>103,319</b>	<b>103,637</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,47%</b>	<b>3,50%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2012

### 1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS AAA

FCP AXIS AAA est un fonds commun de placement de type obligataire régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF N° 04-2008 du 31 mars 2008.

Le fonds a été constitué le 06/11/2008.

Le fonds AXIS AAA est un fonds de distribution.

Son portefeuille est composé exclusivement d'obligations émises par l'Etat. La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune.

AMEN BANK est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est AXIS GESTION.

### 2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-12 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-12 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31-12-12 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt. Il est à signaler que le FCP procède à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

#### 3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT****4.1- Note sur les obligations et valeurs assimilées**

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2012 à 5 275 770 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en bons du trésor zéro coupon.

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif Net
<b>Emprunt d'Etat</b>				
BTA 5.25% MARS 2016	200	194 600	203 190	2,90%
BTA 5.6 AOUT 2022	400	383 720	392 996	5,61%
BTA 5.6 AOUT 2022	100	95 150	97 575	1,39%
BTA 5.6 AOUT 2022	100	94 550	97 056	1,39%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 300	195 993	2,80%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	192 100	196 637	2,81%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 900	196 463	2,80%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 700	196 288	2,80%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 500	196 114	2,80%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 300	195 939	2,80%
BTA 5.6 AOUT 2022	400	382 360	391 079	5,58%
BTA_5.5_03/2019	300	306 750	316 206	4,51%
BTA_5.5_03/2019	100	101 700	104 960	1,50%
BTA_5.5_03/2019	200	192 800	200 826	2,87%
BTA_6.75_07/2017	100	102 000	104 208	1,49%
BTA_7.50_04/2014	900	961 695	967 272	13,81%
BTA_8.25_07/2014	500	551 750	541 881	7,74%
<b>Total</b>	<b>4 500</b>	<b>4 516 875</b>	<b>4 594 683</b>	<b>65,59%</b>
BTZC_OCTOBRE_2016	300	184 500	227 214	3,24%
BTZC_OCTOBRE_2016	200	122 900	151 407	2,16%
BTZC_OCTOBRE_2016	200	122 700	151 268	2,16%
BTZC_OCTOBRE_2016	200	122 600	151 198	2,16%
<b>Total</b>	<b>900</b>	<b>552 700</b>	<b>681 087</b>	<b>9,72%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 400</b>	<b>5 069 575</b>	<b>5 275 770</b>	<b>75,31%</b>

**4.2- Note sur les placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève à 1 478 248 DT au 31-12-2012 et correspond à des placements sous forme de bons de trésor:

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31/12/2012	% Actif Net
Bons de trésor			
BTC_19 FEV 2013_4.14	960 564	987 630	14,10%
BTC_52 SEMAINES_24042013	478 748	490 618	7,00%
<b>TOTAL</b>	<b>1 439 312</b>	<b>1 478 248</b>	<b>21,1%</b>

**4.3- Capital**

La variation de l'actif net de l'exercice s'élève à - 264 970 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	-257 807
Variation de la part Revenu	-7 163
Variation de l'Actif Net	-264 970

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

**Capital au 01-01-2012**

Montant:	6 995 572
Nombre de titres :	70 151
Nombre de porteurs de parts:	87

**Souscriptions réalisées**

Montant:	7 103 670
Nombre de titres émis :	71 235
Nombre de porteurs de parts nouveaux	17

**Rachats effectués**

Montant:	7 337 917
Nombre de titres rachetés :	73 584
Nombre de porteurs de parts sortants :	13

**Capital au 31-12-2012**

Montant:(*)	6 761 325*
Nombre de titres :	67 802
Nombre de porteurs de parts :	91

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

<b>Capital sur la base part de capital en début de période</b>	<b>6 761 325</b>
Variation des + ou- values potentielles	-31 222
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 010
Régularisation des SND	2 652
<b>Capital au 31/12/2012</b>	<b>6 737 765</b>

**4.4- Revenus du portefeuille- titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 290 972 DT et se présente comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Revenus des BTA	256 807	160 663
Revenus des BTZ	34 165	32 034
Total	290 972	192 697



**4.5- Note sur les revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 61 653 DT et se présente comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Revenus des BTC	57 201	39 760
Revenus des autres placements	4 452	3 076
<b>Total</b>	<b>61 653</b>	<b>42 836</b>

**4.6- Note sur les charges de gestion des placements**

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS AAA.

Le total de ces charges s'élève à 40 526 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
Rémunération du gestionnaire	32 347	21 483
Rémunération variable du gestionnaire	2 262	-
Rémunération du dépositaire	5 917	5 900
<b>Total</b>	<b>40 526</b>	<b>27 383</b>

**4.7- Autres charges**

Le total des autres charges s'élève au 31/12/2012 à 12 276 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Redevance CMF	7 832	5 202
Rémunération CAC	3 660	5 008
Autres	784	767
<b>Total</b>	<b>12 276</b>	<b>10 977</b>

**5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS****5.1- Données par part et ratios pertinents**

Données par parts	31/12/2012	31/12/2011
Revenus des placements	5,201	3,358
Charges de gestion des placements	-0,598	-0,390
Revenu net des placements	4,603	2,968
Autres charges	-0,181	-0,156
Résultat d'exploitation	4,422	2,812
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,477	1,105
Sommes distribuables de l'exercice	3,945	3,915
Variation des + ou - values potentielles sur titres	-0,460	-0,223
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,074	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	0,039	-0,049
<b>+ ou - values sur titres, frais de négociation et régularisation des SND</b>	<b>-0,348</b>	<b>-0,272</b>
Dividende	-3,915	-4,084
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>4,035</b>	<b>2,587</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>103,319</b>	<b>103,637</b>

<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Charges de gestion / actif net moyen	0,52%	0,53%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,21%
Résultat net de l'exercice / actif net moyen	3,49%	3,49%

## **5.2 Transactions avec les parties liées**

- La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et FCP AXIS AAA prévoit le paiement de :
  - Une commission fixe de gestion de 0,35% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
  - Une commission de surperformance de 20% de la différence positive de l'actif de FCP AXIS AAA et l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice de référence : TMM+0,5% et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que le Fonds réel.

Les rémunérations d'Axis Gestion de l'exercice 2012 s'élèvent à 32 347 DT TTC au titre de la rémunération fixe et à 2 262 DT TTC au titre de la rémunération de performance variable.